

Souveraineté La Solution inc.

La taxe foncière et le loyer



Au début de chaque année, la taxe sur la propriété arrive avec son lot de discordes et un sentiment que nous sommes plus pauvres et c'est vrai.

Un examen de votre compte de taxes foncières (propriété) s'impose.

Un compte de taxes de \$1000.00 pour une évaluation de \$100000.00 à \$1.00 du \$100.00 d'évaluation, les villes ou municipalités figurent le taux d'évaluation selon les règles actuellement en vigueur. Ce calcul aurait pu être corrigé ou modifié si le gouvernement avait porté attention à la proposition de la page 21 du mémoire d'André Desnoyers, déposé le 24 février 1995.

Les municipalités, villes, etc., sont en mesure d'abaisser le taux du \$100.00 brut d'évaluation tout en augmentant votre facture de taxes, simplement en augmentant l'évaluation de votre propriété. Pour connaître votre augmentation de la facture en pourcentage, il faut tout simplement faire la différence entre la facture triennale actuelle, moins la facture triennale passée; la différence divisée par le montant de la facture triennale passée vous donnera le pourcentage d'augmentation.

Mais selon la proposition dans le mémoire déposé le 24 février 1995, les municipalités et villes ne devraient pas prendre une propriété, qui s'est vendue plus de 7% de sa dernière évaluation, comme secteur de voisinage pour fin d'évaluation de propriété, seulement sa dernière évaluation majorée de 7% ou un montant dicté par la régie. Il y a sans l'ombre d'un doute des villes qui ont acheté des propriétés 2-3 fois plus cher que l'évaluation, tout en concordance avec la compagnie d'évaluation qui prend ces propriétés comme secteur de voisinage, ceci va monter votre évaluation et par le fait même il (le maire) et ses hauts gradés peuvent se donner des primes de départ et bien d'autres. **Il ne faut pas oublier que tous les locataires sont touchés par ce calcul archaïque, compte tenu que les propriétaires tiennent compte des taxes dans le calcul du loyer. Donc les locataires ont tout intérêt à s'intéresser aux dépenses des élus, car l'argent pour payer les dépenses et les intérêts de la dette faits par les élus provient aussi des taxes foncières.**

Une propriété dans une zone blanche est plus sujette à la spéculation, mais avec la proposition déposée le 24 février 1995 pour une propriété dans une zone blanche ou verte il n'y aura pas de différence. Mais les gens qui contrôlaient cette confédération à l'époque n'y voyaient pas l'intérêt et pas plus encore

aujourd'hui. MÉMOIRE 1995, menu accueil cliquez sur l'article (document) section des mémoires (1995).

**NÉGATIF
AU
POSITIF**

Jean Luc Messier
450-263-1040

Solution: Pour que cette loi se concrétise, il faut être solidaire pour qu'un vote sur l'indépendance du Québec ait lieu dans notre Assemblée Nationale et au plus tôt et surtout ne pas diviser le vote, ou ne pas aller voter, ainsi que ne pas l'annuler, car seul le parti Québécois peut nous délivrer de ce parti de l'austérité qui nous tient sous le joug du conquérant.